



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Avis d'enquête publique sur la commune de CAVIGNAC pour le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol

COMMUNE DE CAVIGNAC

Une enquête publique unique est prescrite sur le territoire de la commune de CAVIGNAC du **lundi 21 mars 2022 au mardi 19 avril 2022 inclus**, afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol dans cette commune, au lieu-dit Debot.

Le projet s'implante sur une surface d'environ 4,8 ha, dont 4 ha clôturés en deux ensembles distincts, pour une puissance installée d'environ 5,361 Mwc et une production annuelle estimée à 6,809 Gwh/an.

Le responsable du projet photovoltaïque est la société KRONOSOL SARL 15 dont le siège social est situé 9 Croisée des Lys 68300 SAINT-LOUIS. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au représentant du maître d'ouvrage, M. Clément DELHOUME, dont les coordonnées sont les suivantes : portable : 06 83 18 63 72, mail : clement.delhoume@kronos-solar.fr.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant le dossier de permis de construire avec une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire de réponse du pétitionnaire, ainsi que les divers avis émis dans le cadre du projet à la mairie de CAVIGNAC, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où il pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet. Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « Enquêtes publiques et consultations du public ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde. Les observations pourront aussi être adressées par correspondance du commissaire enquêteur à la mairie concernée, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public. Pendant la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le bâtiment réservé à l'accueil du public à la Cité Administrative – à l'accueil DDTM - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

Le commissaire enquêteur, Madame Carole ANCLA, conseillère juriste, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de CAVIGNAC pour recevoir les observations, le :

- lundi 21 mars 2022 de 9h00 à 12h00
- jeudi 31 mars 2022 de 9h00 à 12h00
- mercredi 13 avril 2022 de 15h00 à 18h00
- mardi 19 avril 2022 de 15h00 à 18h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, à la Mairie de CAVIGNAC, à la DDTM de la Gironde et sur le site internet des services de l'État de la Gironde : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-légales>.

La Préfète de la Gironde, est compétente pour statuer sur la demande de permis de construire déposée par la société KRONOSOL SARL 15.